



Sanction pour vol d'un colis?

Par **Toby27**, le **19/06/2020** à **14:20**

Bonjour,rrnrnJe viens sur ce forum car depuis une semaine je ne vis plus en attente de ma sanction. Il y a un peu plus d'un an, je me rendais à un rendez-vous, j'étais dans mon véhicule et je vois des colis étalés sur la route. Je décide de les charger dans mon véhicule. Entre-temps le livreur est revenu, je lui redonne quelques colis mais pas la totalité. Il repart. Je décide donc de rapporter à la poste le reste des colis sauf un, un robot aspirateur que je garde pendant un an chez moi.rnrnLa semaine dernière, la gendarmerie vient à mon domicile pour me parler de cette affaire. Ils me demandent si j'ai un robot aspirateur, je leur réponds oui. Ils contrôlent le numéro de série, il se révèle que ce n'est pas le bon. Sous l'effet de la panique, je leur dis que je l'ai acheté sur le bon coin.rnrnJe me rends donc à la gendarmerie en tant que témoin, il rédige ma version des faits. Mais à la fin de l'audition, j'avoue que c'est bien l'aspirateur qui était sur la route.rnrnJe ne suis pas un voyou, je ne voulais pas aller plus loin dans le mensonge en risquant d'aggraver ma peine. Ils ont saisi l'objet par la suite.rnrnJe dois me rendre une fois de plus à la gendarmerie demain, en tant que coupable. Je ne suis pas connu des services de police ou gendarmerie. J'ai un casier vierge. C'est un vol mais je n'ai commis aucune effraction sachant que les colis étaient sur la route.rnrnMa question est la suivante : quelle peine puis-je encourir ? (casier judiciaire, prison avec sursis, etc.) et aussi le montant de l'amende ? J'ai peur à des sommes astronomiques genre 10.000 €. Dois je faire appel à un avocat ?rnrnD'avance merci pour vos réponses.rnrnBonne journée.

Par **morobar**, le **20/06/2020** à **09:57**

Bonjour,rrnrn[quote]rrnIl contrôle le numéro de série, il s'avère que ce n'est pas le bon.rnrn[/quote]rrnAucun numéro d'appareil ménager, lecteurs , n'est géré. C'est pourquoi après la vente, lorsqu'on déballe l'appareil, un coupon permet l'inscription au site du

fabriquant. C'est la seule façon d'enregistrer son achat.
Dois je faire appel à un avocat ?
C'est certainement une bonne idée.